



Angers le 14 septembre 2020

Déclaration du Conseil Syndical du Syndicat FO de la Santé Privée du Maine & Loire

Réuni le lundi 14 Septembre 2020, le Conseil Syndical a pris connaissance des déclarations de la Fédération Patronale FEHAP en date du mercredi 09 Septembre 2020, relative à la transposition de l'accord salarial du « Ségur de la Santé ».

Lors de la conférence de presse du 9 septembre tenue en visioconférence, Antoine PERRIN, directeur général de la FEHAP a annoncé :

« Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre » et cela « ne va pas être simple »

« D'abord nous ne savons pas comment et quand cet argent nous sera adressé » dans le cadre du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Il s'agit de « 183.00 € par salarié mais nous n'avons pas de possibilité de faire varier cette somme », par exemple » sous un mode d'intéressement, de responsabilité, de technicité, etc ».

« Donc nous sommes très ennuyés sur ce sujet » a-t-il déclaré.

« On nous incite beaucoup à donner des signaux auprès des salariés pour leur accorder, comme dans le secteur public, dès septembre les 93.00 € de la première tranche, mais nos établissements n'ont pas la trésorerie pour le faire » a-t-il continué.

« En outre, nous avons une difficulté pour intégrer ces sommes dans la Convention Collective de la FEHAP », du fait « qu'elles ne concernent que le sanitaire et les EHPAD », et non, « les salariés du handicap, du secteur social et du domicile ». « Donc nous ne pouvons pas les intégrer dans la valeur du point », a poursuivi Antoine PERRIN.

Alors que des centaines de milliers de salariés de notre secteur sont dans l'attente de la transposition à l'identique de l'accord salarial du « *Sécur de la santé* », **les déclarations de la FEHAP constituent une véritable provocation.**

Nous exigeons une transposition sans condition des 183.00 € pour tous avec une application anticipée comme dans la fonction publique hospitalière.

Pour faire aboutir nos revendications, nous décidons d'en appeler à la préparation de la mobilisation générale des salariés de notre secteur.

Nous avons été informés de l'appel lancé par le Conseil Régional des Syndicats FO de la Santé et de la Territoriale à un

**Rassemblement le lundi 21 septembre à 14H
devant la la Préfecture de Région à Nantes.**

Nous décidons, comme première étape, de la préparation de la mobilisation d'appeler nos militants, nos élus à y participer.

Des dispositions pratiques pour le déplacement vous seront communiquées ultérieurement.

D'ores et déjà prévoir un départ d'Angers à 12H15.
